

AVIS DE CONCOURS

Direction Santé et Mieux-être

Cuisinier·ère à l'hébergement

Remplacement temporaire, syndiqué

72 heures aux 2 semaines, incluant 1 fds sur 3

Salaire : entre 21,39 \$ et 27,27 \$ de l'heure

Entrée en fonction : Dès que possible

Numéro : 2025-83

Date d'affichage : 5 au 19 juin 2025, 16 h 00



DESCRIPTION DU POSTE

Sous la responsabilité de la direction adjointe à l'hébergement, la personne titulaire du poste travaille à la préparation et à la cuisson des aliments à partir de recettes et de menus établis afin de répondre aux besoins des résidents. Il·elle entretient les espaces réservés à la cuisine et les équipements de cuisine en tenant compte des normes d'hygiène en vigueur. Il·elle participe à l'amélioration continue de la qualité des soins et services, de la gestion des risques, de la prévention et promotion de la santé et de la sécurité au travail afin de préserver un milieu de vie et une approche optimale.

**La description complète des tâches est disponible sur demande.*



WENDAKE

CONSEIL DE LA
NATION WENDAT

EXIGENCES

- Diplôme d'études professionnelles (DEP) en cuisine ou en cuisine d'établissement ou en cuisine professionnelle ou toute autre combinaison de formation et d'expérience jugée pertinente;
- Certificat en hygiène et salubrité alimentaire du MAPAQ (atout);
- 5 ans d'expérience en cuisine d'établissement (atout);
- Certification R.C.R. ou à acquérir en cours d'emploi;
- Capacité à soulever, tirer ou pousser diverses charges;
- Connaissance du français écrit et parlé;
- Connaissance de l'approche du milieu de vie;
- Connaissance de la culture wendat (atout).

QUALITÉS REQUISES

- Autonomie
- Capacité d'adaptation
- Discrétion
- Esprit d'équipe
- Gestion des priorités
- Gestion du stress
- Minutie
- Rapidité et efficacité
- Sens de l'organisation
- Sens des responsabilités
- Sens des relations interpersonnelles

POUR POSTULER

Date limite : 19 juin 2025, 16 h 00

Faire parvenir votre curriculum vitae accompagné d'une lettre de présentation par la poste ou par courriel aux coordonnées suivantes :

Conseil de la Nation Wendat

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

255, place Chef Michel Laveau

Wendake (Québec) GOA 4V0

rh@wendake.ca

WENDAKE.CA



Seules les candidatures accompagnées des documents requis et répondant aux exigences seront retenues. Aucune candidature reçue après la date limite ne sera considérée. Le nom du candidat sélectionné sera diffusé publiquement au moment de son embauche. Le CNHW réserve le droit de rejeter toutes les candidatures et de n'embaucher aucune personne.

AVANTAGES SOCIAUX

- 6 % de vacances
- 5 % de maladies/obligations familiales
- 4 % de prime d'hébergement
- 4 % de prime de fin de semaine
- Indemnité pour les journées fériées rémunérées

ACCESSIBILITÉ

- 1) Aux employé·e·s régulier·ère·s du CNHW syndiqué·e·s SECNHW
- 2) Aux membres de la Nation Wendat
* SVP, indiquer votre numéro de bande pour faciliter le traitement du dossier
- 3) Aux employé·e·s temporaires du CNW
- 4) À la population